

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. BLANC Gilbert, M. LOUCHE Morgan, Mme BLANCHARD Karine, Mme POULARD Magalie, M. LACOMBE Jacky, Mme VANDROUX Viviane, Mme REGNIER Karine, et Mme DELARCHE Evelyne.

Absents excusés : Mme PAGE Laetitia

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2022

Installation du Distrib'Pain : animation du 15/10

Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal lors de sa réunion du 8 septembre dernier, le projet d'installation d'un distributeur de pain sur la commune se concrétise : mardi 11 octobre, la société LE DISTRIB a livré et installé son appareil le DISTRIB'PAIN sur la place de la mairie près de la salle associative, à côté des boîtes à livres. La mise en service a été immédiate et les premiers produits ont pu être retirés dès le mercredi 12 octobre contre paiement en espèces ou en carte bleue.

Le branchement électrique a été mis en place par l'entreprise LECUELLE ELECTRICITE de Sornay.

C'est la boulangerie « Aux Douceurs du Blé » de Simandre qui nous accompagne dans ce projet : le distributeur sera rechargé en différents pains et viennoiseries tous les matins entre 6h00 et 6h30 sauf le mardi, jour de fermeture de la boulangerie.

Installation du défibrillateur : formation à prévoir

Le défibrillateur est en cours d'installation à l'entrée de la salle polyvalente, l'entreprise LECUELLE ELECTRICITE de Sornay ayant réalisé le branchement électrique. Comme convenu à la signature de l'achat, une animation gratuite est à prévoir avec la société DEFIBRILL afin de former les habitants qui souhaiteront participer à l'utilisation de l'appareil et aux gestes de 1^{er} secours.

La formation aura lieu à la salle des fêtes mercredi 02 novembre à 18h30 (durée 1h / 1h30)

Eclairage public - Modifications des conditions d'éclairage nocturne - DE 2022 038

Exposé :

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Actuellement, les horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur la commune sont régis par un arrêté du Maire en date du 7 avril 2010 : interruption de l'éclairage public sur l'ensemble des infrastructures du territoire communal, hameaux compris, de 0h30 à 6h00 du matin.

Compte-tenu des récentes demandes d'harmonisation des horaires d'éclairage selon les secteurs au vu des différences observées, et compte-tenu de la crise énergétique actuelle pour anticiper les hausses de tarifs sur les charges 2023, M. le Maire propose d'allonger la plage horaire de coupure de l'éclairage public. La pertinence de cette proposition, les plages horaires (matin, soir, été, hiver, écoles...) et les modalités de coupure par secteur (route départementale, hameaux, église...) sont à définir.

Cette mesure nécessitera l'intervention du SYDESL sur les systèmes de commande de l'éclairage public au prix de 110 euros H.T. à la charge de la commune.

Délibération :

Le Conseil municipal, cet exposé entendu,
et après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public de 22 heures 00 à 6 heures 00 pour l'ensemble de la commune sauf pour l'éclairage de l'église.
- décide de couper l'éclairage de l'église toute la nuit ;
- donne délégation au Maire pour prendre les arrêtés de police détaillant les horaires et modalités de coupures de l'Eclairage Public, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 21 octobre 2022

Préparation des illuminations pour les fêtes de fin d'année

M. le Maire a demandé conseil auprès du SYDESL pour connaître leurs préconisations ou les obligations à respecter dans le cadre des illuminations de fin d'année. Il n'y a aucune obligation à l'heure actuelle, mais il est conseillé de les limiter au vu du prix de l'énergie.

Dates de préparation et de mise en place : Samedi 3 décembre à 9h00

Dans le budget 2022, un projet de remplacement de la guirlande lumineuse sur le bâtiment de la mairie a été évoqué et chiffré, à hauteur de 1450€ HT pour le matériel + 280€ HT pour la location de la nacelle. Compte-tenu de la crise énergétique actuelle, une concertation est nécessaire pour mesurer la pertinence de ce projet.

En attente d'un devis pour des guirlandes équivalentes en énergie autonome (solaire).

Le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser cet achat.

Procédure et tarifs pour la vente de bois sur le chemin forestier de Molaise - DE 2022 039

Exposé :

Compte-tenu du projet de création d'une route forestière d'une longueur de 930 mètres linéaires environ sur la section du chemin rural de Huilly-sur-Seille à Savigny-sur-Seille située entre la VC n° 2 dite « Route de la Frette » et la VC n° 4 dite « Route des 4 sapins »,

Compte-tenu qu'il sera procédé à un dessouchage de l'emprise de la route forestière sur environ 12 m de large (taillis entre les anciens fossés et la piste forestière ainsi que quelques grumes situées au-delà des fossés),

Les arbres doivent être préalablement exploités par la commune en bois de chauffage pour les particuliers qui souhaitent en profiter.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet dernier, un appel à candidatures a été lancé auprès de la population pour la coupe de lots de bois. Plusieurs candidatures ont déjà été déposées. Il convient par conséquent, de définir la procédure et les tarifs de cette vente de bois.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la vente de lots de bois sur la section du chemin rural de Huilly-sur-Seille à Savigny-sur-Seille située entre la VC n° 2 dite « Route de la Frette » et la VC n° 4 dite « Route des 4 sapins »,
- dit que chaque lot sera délimité et numéroté par des membres du Conseil Municipal
- fixe le prix de vente à 17 euros le moule de bois fait.
- dit que le comptage du nombre de moules de bois à facturer s'effectuera sur place en présence de deux membres du Conseil Municipal et de l'acheteur.
- dit que l'attribution des différents lots se fera par tirage au sort.
- dit que le bois devra être coupé avant le 31 mars 2023 et retiré avant le 30 juin 2023 sous réserve des conditions météorologiques.
- dit que chaque acquéreur devra se présenter en mairie pour la signature du contrat de vente.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 21 octobre 2022

Projet rénovation salle des fêtes : bilan réunion avec l'ATD du 30/09/2022

Monsieur Thierry PETIT, Chef de Projets Bâtiments Publics et Energies à l'ATD, a la charge de notre dossier. À la suite de sa rencontre en mairie et de sa visite à la salle des fêtes le vendredi 30/09, il étudie les différentes possibilités et nous fera un retour détaillé et chiffré pour la fin novembre au plus tard, avec sans doute différentes options. Nous lui avons transmis les éléments demandés avant sa visite pour préparer le rendez-vous, le jour de notre rencontre pour appréhender la situation géographique, et après sa venue par de nombreux échanges mails pour continuer d'approfondir les propositions potentielles...

Calendrier des fêtes 2023

Au même titre que les associations locales, le Conseil Municipal est invité à déterminer ses dates de réservation de la salle communale pour ses activités auprès de la population :

Vœux de la Municipalité : samedi 14 janvier 2023 à 18h30

Journée citoyenne : samedi 22 avril 2023

Questions diverses

- Synthèse des diverses réunions :

SYDESL du 22/09 : Rappel qu'il est urgent de faire des économies d'électricité.

Communauté de Communes du 29/09 : Bilan financier très favorable montrant une bonne gestion. Des investissements importants pourront être envisagés. Une réflexion est lancée sur la mise à disposition des minibus aux associations.

Cantine de Loisy du 03/10 : Alerte sur le déficit qui va s'aggraver aux vues des augmentations générales (énergies, aliments...)

Remise de médaille au SIVOS du 07/10 :

Evelyne GRESSARD a reçu une médaille pour ses 30 ans de service.

- Commission Bâtiments :

Avancement du projet d'isolation phonique de la salle associative avec le choix en cours, des images à imprimer.

- Accès au local associatif :

Demande de local associatif pour l'APE et procédure d'accès pour le Foyer Rural en réflexion.

- Commission Cimetière :

Visites par les membres de la commission sur le cimetière pour faire le point des concessions échues ou en état d'abandon (le 3 et le 17 octobre)

Avancement du projet de révision du règlement intérieur et des tarifs

- Commission Communication :

Avancement du projet d'installation des nouveaux panneaux d'affichage ; aide Hervé

RDV pris MERCREDI 9 NOVEMBRE à 8h (Jacky, Karine B. ...)

- Echanges et réflexion sur le projet de Parc Naturel Régional :

Avis consultatif à date des conseillers municipaux

Pas de position définie. Les conseillers doivent prendre le temps de s'informer.

- Echanges sur le PLUi :

Avancement du projet de réalisation du PLUi ; calendrier de mise en place

- Fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée du lundi 31 octobre au dimanche 6 novembre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE

